

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1121

présenté par

M. Dive, M. Cordier, Mme Sylvie Bonnet, Mme Dalloz, Mme Corneloup, Mme Minard et M. Ray

ARTICLE 10 TER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.